Envoyé en préfecture le 23/02/2023
Reçu en préfecture le 23/02/2023
Publié le
ID : 060-256003922-20230221-DEL20232102006-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2023-21-02-006

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

DATE DE CONVOCATION

07/02/2023
DATE D'AFFICHAGE

07/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 5

Objet : Cadeau Noël des enfants scolarisés dans le regroupement scolaire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 23 FEV. 2023

et publication ou notification
du

23 FEV. 2023

Le Président,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-trois, le 21 Février à 19 heures 30 , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, GESLAND Sophie, DEMORICE Hélène, Frédéric RICHEVAUX

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Frédéric RICHEVAUX a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs années, un cadeau de Noël (livre) est offert à chaque enfant scolarisé au sein du SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes, financé respectivement par chaque commune membre sur son budget communal. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la pérennisation de cette action.
Après en avoir délibéré, un vote a lieu :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

La délibération est adoptée.

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 22 février 2023

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
PARNES
60240